



Déclaration liminaire CFDT au CT DDI du 13 décembre 2016

M le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la CFDT, le CT de ce jour est marqué par l’empreinte de l’avenir : Comment faire plus avec moins....

Concernant le projet de texte sur l’organisation du temps de travail en DRDJSCS : ce texte montre à quel point il est complexe de faire fonctionner l’inter ministérialité. Le refus d’accepter de faire des réunions communes sur le sujet avec l’ensemble des instances concernées rend la tâche d’autant plus complexe et stérile. Le CT du ministère de la Jeunesse et des Sports a voté unanimement contre, la semaine dernière, ce CT est reconvoqué le 16 décembre. Y aura-t’il une nouvelle version du texte, autre que celle présentée aujourd’hui qui date du 2 novembre. Nous discuterons en séance des points sur lesquels nous ne sommes pas d’accord.

Pour le télétravail : ce projet très attendu et considéré comme déjà acté par beaucoup d’agents en DDI, avance et nous en sommes dans la phase finale. Un regret concernant l’organisation des groupes de travail, les membres de ce groupe n’ayant pas été consultés lors d’une transmission aux organisations syndicales d’un texte consolidé. La circulaire nous sera également proposée ce jour. Nous reviendrons en instance sur les différents articles qui nous posent encore question.

Concernant le thème sécurité routière, lors d’un précédent CT, les Ministères s’étaient engagés à entamer le dialogue avec les OS, concernant les suites du

transfert ou de la mise à disposition des agents travaillant sur la sécurité routière, à ce jour nous n'avons aucune information.

Au sujet du baromètre social en DDI, dans le cadre du dialogue social entre les organisations syndicales représentatives dans les services du 1^{er} Ministre – les 238 Directions départementales Interministérielles (DDI) – et l'administration, un questionnaire sur le baromètre social a été discuté en groupes de travail

Parmi les 54 questions entrant dans le questionnaire du baromètre social, un consensus entre toutes les organisations syndicales a été trouvé, consensus proposant 2 questions sur le « harcèlement moral et/ou sexuel », sujet majeur dans le cadre des RPS pour l'ensemble des agents composant les services de la Fonction Publique.

Pour la CFDT, l'insertion dans le baromètre social de questions relatives au harcèlement relève à la fois de la pédagogie, en rappelant à tous les définitions du harcèlement moral et du harcèlement sexuel, et de la libération pour les victimes de ces faits, en leur permettant enfin de s'exprimer.

Question 1: Le harcèlement moral : est identifié par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail, susceptibles de porter atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale de l'agent ou de compromettre son avenir professionnel.

En utilisant cette définition, considérez-vous que vous avez été victime de harcèlement moral au travail au cours des 24 derniers mois ? Pour rappel, au MAS, sur 10000 réponses, plus de 1000 étaient positives

Question 2: Le harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

Soit, portent atteinte à sa dignité, en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ;

Soit, créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Par ailleurs, est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pressions graves, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

En utilisant cette définition, considérez-vous que vous avez été victime de harcèlement sexuel au travail au cours des 24 derniers mois ? Pour rappel, sur 10000 réponses, 88 étaient positives...

Alors que ce document faisait l'unanimité, le Secrétaire Général du Gouvernement retire ces 2 questions du document, pour quelles raisons ?

Pour la CFDT, ces questions s'inscrivent dans un ressenti au travail et non dans la qualification de faits. Cette censure du Secrétariat Général du Gouvernement est inacceptable et démontre que la réalité des conditions de travail dans les services est sans doute bien plus grave que ce que les services du SGG acceptent de voir à l'occasion des résultats du baromètre social annuel.

A quoi bon faire semblant alors ?

Concernant le Plan d'Action Interministériel (PAI) pour la CCRF, qui était à l'ordre du jour (pour avis) du dernier comité technique directionnel de la CCRF, la CFDT a déjà exprimé à la Directrice Générale de la CCRF toute sa déception sur ce qui aurait pu être un "correctif" acceptable pour les agents et les missions CCRF en DDI, mais qui s'avère ne pas avoir été utilisé au mieux. Elle a donc voté contre, comme les autres OS représentatives à la CCRF, unanimes.

Sur les Projets de SG Commun, là encore nous ne sommes pas satisfaits concernant l'information sur les projets de Secrétariats Généraux communs dans plusieurs départements (Sarthe, Eure et loir). Ces mutualisations ont des conséquences sur les personnels et sont anxiogènes. Certes la charte de déconcentration permet des initiatives locales mais une ligne directrice forte doit être insufflée au niveau national de manière à cadrer l'organisation. Aujourd'hui de nombreux Secrétaires Généraux de DDI sont inquiets devant la généralisation possible de ce type de mutualisation. Qu'avez-vous prévu pour l'avenir des agents de ces services et notamment les cadres ?

Au-delà de cela, la CFDT ne cesse de se poser la question : où se passe le dialogue social ? Êtes-vous destinataires des PV d'instance ou de compte rendus de groupes d'échanges sur le sujet ?

Où sont les études d'impact, plus que nécessaires dans ce genre de projet ?

Nous avons lu avec attention les conclusions du rapport réalisées par un cabinet extérieur dans le 28 : je cite :

Chaque agent s'est exprimé lors d'un tour de table sur son positionnement vis à vis de la démarche de mutualisation. A l'unanimité les mots exprimés ont confirmé le souhait de voir la démarche de mutualisation aboutir. « doublement partante », « la seule solution », « partant », « Yes we can », « très partante », « oui pour la mutualisation », « partante », « très envie », « j'arrive au bon moment sur un projet intéressant »...

L'analyse de la CFDT est tout autre : les deux SG, celui de la DDT 28 et DDCSPP 28 sont dans la douleur pour exercer leurs missions et répondre au mieux aux agents de chacune des DDI. Les agents des deux SG sont dans l'espoir de ce regroupement, mais ne serait-ce pas qu'une illusion, une fuite vers un autre monde meilleur. Ils sont pour, car ils ne voient peut-être que cette solution pour s'en sortir. Est-ce bien raisonnable, après avoir donné aux agents des illusions sur leurs missions, de leur en donner en plus sur l'organisation de leur travail ?

Sans doute des pros du « LEAN management » qui ont dû leur expliquer comment faire plus avec moins...

Enfin, est-il normal que ce soit à la demande des organisations syndicales que ce sujet soit mis à l'ordre du jour ?

Pour la CFDT, ce mode opératoire ne va pas dans le sens d'un dialogue constructif. En l'état actuel des choses la CFDT s'oppose à ces projets de mutualisation.

La CFDT n'est pas une adepte du faire plus avec moins.....